



Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau des intrants et de la santé publique en élevage

Tél. : 01 49 55 58 43
Courriel institutionnel : bispe.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Instruction technique
DGAL/SDSPA/2020-407
Du 30/06/2020

Date de mise en application : immédiate

Diffusion : tout public

Cette instruction abroge :

Cette instruction modifie

Nombre d'annexes :

Objet : informations relatives aux formulaires CERFA en alimentation animale. Information sur la dématérialisation de la demande d'agrément.

Destinataires d'exécution

DDPP/DDCSP
DAAF
DRAAF

Résumé : cette note vise à l'information des services déconcentrés de la mise en place de formulaires CERFA pour les demandes d'agrément et d'autorisation au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, et les demandes d'enregistrement au titre de l'arrêté du 28 février 2000.

Textes de référence :

- Règlement (CE) n° 999/2001/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles ;
- Règlement (CE) n°183/2005 du parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux ;
- Arrêté du 28 février 2000 relatif à l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale ;
- Arrêté du 23 avril 2007 relatif aux agréments et autorisation des établissements du secteur de l'alimentation animale ;
- Instruction technique DGAL/SDASEI/2016-257 du 29/03/2016 : Informations relatives à la dématérialisation du formulaire CERFA 13987*03 : demande d'autorisation pour être représentant d'un établissement situé dans un pays tiers.

Dans le cadre de la démarche de simplification lancée par le gouvernement, le Ministère de l'Agriculture a décidé de mettre en place des formulaires CERFA pour différentes demandes d'autorisation en alimentation animale :

- agrément au titre de l'arrêté du 23/04/2007 (en application du règlement (CE) n°183/2005),
- autorisation au titre de l'arrêté du 23/04/2007 (en application du règlement (CE) n°999/2001) pour l'utilisation de certaines matières premières d'origine animale,
- enregistrement au titre de l'arrêté du 28/02/2000.

Les formulaires CERFA suivants sont ainsi disponibles :

- **Formulaire 15095*03** : Demande d'agrément ou d'autorisation d'un établissement du secteur de l'alimentation animale.
- **Formulaire 15096*01** : Demande d'enregistrement d'un établissement du secteur de l'alimentation animale au titre de l'arrêté du 28/02/2000

Les formulaires CERFA sont accompagnés de notices explicatives. Les informations à renseigner dans les formulaires et les notices figurent actuellement en annexe des arrêtés du 23/04/2007 et 28/02/2000. Dans l'arrêté du 23/04/2007, ces annexes seront remplacées par une référence au formulaire CERFA disponible. Aucune modification n'est envisagée pour l'arrêté du 28/02/2000, puisqu'il a vocation à être abrogé.

Un article présente également les activités et les additifs pour lesquels l'agrément ou l'enregistrement est nécessaire.

En outre, La mission « Simplifions » a procédé à la dématérialisation de la demande d'agrément. Pour l'enregistrement au titre de l'arrêté du 28/02/2000, cette option n'a pas été retenue du fait de l'abrogation prévue de cet arrêté.

Les demandes d'agrément peuvent donc être faites en ligne par les opérateurs, avec une transmission directe aux DD(CS)PP.

L'utilisation des formulaires CERFA et la dématérialisation de la demande d'agrément ont été validées, et les versions des formulaires sont disponibles sur le site « Mes Démarches » :

<http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/entreprise-agroalimentaire-et/demarrer-une-activite/article/operateur-de-l-alimentation-416>

N° Cerfa formulaire	Intitulé formulaire	Lien URL formulaire	N° Cerfa notice	Lien URL notice
15095*03	Demande d'agrément ou d'autorisation d'un établissement du secteur de l'alimentation animale	https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa15095/	51797	https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51797&cerfaFormulaire=15095
15096*01	Demande d'enregistrement d'un établissement du secteur de l'alimentation animale	https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15096.do	57798	https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51798&cerfaFormulaire=15096

	au titre de l'arrêté du 28/02/00			
--	-------------------------------------	--	--	--

Le formulaire pdf pour la demande d'agrément reste accessible à la même adresse, pour envoi par courrier.

Les deux formulaires CERFA et leurs notices sont également téléchargeables sur le site « Service Public » : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/recherche?keyword=alimentation+animale>

Pour la demande dématérialisée, les opérateurs peuvent joindre d'éventuelles pièces à leur demande, comme pour les demandes classiques sous format papier.

L'ensemble est sécurisé et a fait l'objet d'une information générale des services déconcentrés : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2015-935>

Enfin, je vous rappelle que sur le site « Mes Démarches », est également disponible le formulaire CERFA 13987*03 relatif à l'autorisation pour être représentant d'un établissement situé dans un pays tiers, en application du règlement (CE) n°183/2005. Cette demande est dématérialisée. Les modalités en sont précisées dans l'instruction technique DGAL/SDASEI/2016-257 du 29/03/2016 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-257>

Je vous remercie de diffuser cette information aux opérateurs de vos départements qui sollicitent cette demande d'autorisation et de me tenir informé des éventuelles anomalies que vous seriez amenés à constater ou d'éventuelles remarques qui vous seraient formulées.

Le Directeur Général de l'Alimentation :

Bruno FERRERA

